Sourate N° 46 : Al-Aḥqâf

(mecquoise, nombre de versets : 35, ordre chronologique : 66)

سُورَةُ الْأَحْقَافِ

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ

﴿ حمٓ ﴿١﴾ تَنزِيلُ ٱلْكِتَٰبِ مِنَ ٱللَّهِ ٱلْعَزِيزِ ٱلْحَكِيمِ ﴿٢﴾ مَا خَلَقْنَا ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَمَا بَيْنَهُمَآ إِلَّا بِٱلْحَقِّ وَأَجَلٍ مُّسَمًّى ۚ وَٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ عَمَّآ أُنذِرُوا۟ مُعْرِضُونَ ﴿٣﴾ قُلْ أَرَءَيْتُم مَّا تَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَرُونِى مَاذَا خَلَقُوا۟ مِنَ ٱلْأَرْضِ أَمْ لَهُمْ شِرْكٌ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ ۖ ٱئْتُونِى بِكِتَٰبٍ مِّن قَبْلِ هَٰذَآ أَوْ أَثَٰرَةٍ مِّنْ عِلْمٍ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٤﴾ وَمَنْ أَضَلُّ مِمَّن يَدْعُوا۟ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَن لَّا يَسْتَجِيبُ لَهُۥٓ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ وَهُمْ عَن دُعَآئِهِمْ غَٰفِلُونَ ﴿٥﴾ وَإِذَا حُشِرَ ٱلنَّاسُ كَانُوا۟ لَهُمْ أَعْدَآءً وَكَانُوا۟ بِعِبَادَتِهِمْ كَٰفِرِينَ ﴿٦﴾ ﴾

Au nom d'Allah le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux

﴿ (1). Ḥâ, Mîm. (2). La révélation du Livre émane d'Allah, le Puissant, le Sage. (3). Nous n'avons créé les cieux et la Terre et ce qui est entre eux qu'en toute vérité et [pour] un terme fixé. Ceux qui ont mécru se détournent de ce dont ils ont été avertis. (4). Dis : « Que pensez-vous de ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ? Montrez-moi donc ce qu'ils ont créé de la Terre ! Ou ont-ils contribué à la création des cieux ? Apportez-moi un Livre antérieur à celui-ci (le Coran) ou même un indice probant, si vous êtes véridiques ! » (5). Et qui est plus égaré que celui qui invoque, en dehors d'Allah, des divinités qui ne sauront lui répondre jusqu'au Jour de la Résurrection, qui sont indifférentes à son invocation, (6). et qui, quand les gens seront rassemblés, seront leurs ennemies et nieront leur adoration [pour elles] ? ﴾

Le Coran et le monde, créations d'Allah (V1-2)

Le Très-Haut nous informe qu'Il a révélé le Livre à Son Serviteur et Messager Muḥammad ﷺ avant de Se décrire comme le Puissant, Celui dont la puissance ne peut être égalée, et le Sage dans Ses paroles et Ses actes. Puis, Il dit : ﴿ **Nous n'avons créé les cieux et la Terre et ce qui est entre eux qu'en toute vérité** ﴾, Nous ne les avons pas créés par jeu ou par divertissement, Nous

les avons créés ﴿ **[pour] un terme fixé** ﴾, bien déterminé, qui ne sera ni avancé ni reculé.

﴿ **Ceux qui ont mécru se détournent de ce dont ils ont été avertis** ﴾, ils sont insouciants à propos de ce qui est attendu d'eux, et, bien qu'Allah ait révélé un Livre et leur ait envoyé un Messager, ils s'en détournent ; ils auront à subir les conséquences de leurs actes.

La réfutation des croyances polythéistes (V3-6)

Ô Muḥammad, dis à ces mécréants : ﴿ **Que pensez-vous de ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ? Montrez-moi donc ce qu'ils ont créé de la Terre ! Ou ont-ils contribué à la création des cieux ?** ﴾ Assurément non ; ils n'ont rien créé, pas plus qu'ils n'ont été associés à la création de quoi que ce soit ! Ils ne possèdent pas même la pellicule d'un noyau de datte ; la royauté tout entière appartient à Allah seul : comment pouvez-vous Lui donner des associés dans l'adoration ? ﴿ **Apportez-moi un Livre antérieur à celui-ci (le Coran) ou même un indice probant, si vous êtes véridiques !** ﴾ : Montrez-moi un Livre révélé antérieurement par Allah qui vous commande d'adorer ces idoles ! Ou montrez-moi ne serait-ce qu'une preuve soutenant votre pratique ! Or, ils n'ont rien de tout cela.

Cette partie du verset ﴿ **ou un indice probant** ﴾ (أَوْ أَثَارَةٍ مِّنْ عِلْمٍ) a été lue de différentes manières. Ainsi, certains l'ont interprétée comme « une science héritée » et authentique venant de ceux qui vous ont précédés. Mujâhid l'a expliquée par « une personne ayant hérité d'une science »[21].

﴿ **Et qui est plus égaré que celui qui invoque, en dehors d'Allah, des divinités qui ne sauront lui répondre jusqu'au Jour de la Résurrection, qui sont indifférentes à son invocation.** ﴾ Nul n'est plus égaré que celui qui invoque des divinités qui ne peuvent ni entendre, ni voir, ni comprendre et qui ne peuvent à fortiori pas répondre à ses demandes ; ces idoles ne sont que des objets inertes et inanimés.

﴿ **et qui, quand les gens seront rassemblés, seront leurs ennemies et nieront leur adoration [pour elles] ?** ﴾ En effet, Allah dit ailleurs :

﴿ وَٱتَّخَذُوا۟ مِن دُونِ ٱللَّهِ ءَالِهَةً لِّيَكُونُوا۟ لَهُمْ عِزًّا ﴿٨١﴾ كَلَّا ۚ سَيَكْفُرُونَ بِعِبَادَتِهِمْ وَيَكُونُونَ عَلَيْهِمْ ضِدًّا ﴿٨٢﴾ ﴾

[21] Aṭ-Ṭabarî (22/94).

﴿ Ils ont adopté des dieux (divinités) en dehors d'Allah pour qu'ils leur soient des protecteurs [contre le châtiment]. Bien au contraire ! [Ces divinités] renieront leur adoration et seront pour eux des adversaires. ﴾ [22]

Les divinités qu'ils adoraient en dehors d'Allah les trahiront au moment où ils auront le plus besoin d'elles.

Allah cite la parole de Son ami intime Ibrâhîm ﷺ :

﴿ وَقَالَ إِنَّمَا اتَّخَذْتُم مِّن دُونِ اللَّهِ أَوْثَانًا مَّوَدَّةَ بَيْنِكُمْ فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا ثُمَّ يَوْمَ الْقِيَامَةِ يَكْفُرُ بَعْضُكُم بِبَعْضٍ وَيَلْعَنُ بَعْضُكُم بَعْضًا وَمَأْوَاكُمُ النَّارُ وَمَا لَكُم مِّن نَّاصِرِينَ ﴿٢٥﴾ ﴾

﴿ Et il dit : « En effet, c'est pour consolider des liens entre vous-mêmes dans la vie présente que vous avez adopté des idoles en dehors d'Allah. Ensuite, le Jour de la Résurrection, les uns rejetteront les autres, et les uns maudiront les autres, tandis que vous aurez le Feu pour refuge et que n'aurez pas de protecteurs. ﴾ [23]

﴿ وَإِذَا تُتْلَىٰ عَلَيْهِمْ آيَاتُنَا بَيِّنَاتٍ قَالَ الَّذِينَ كَفَرُوا لِلْحَقِّ لَمَّا جَاءَهُمْ هَٰذَا سِحْرٌ مُّبِينٌ ﴿٧﴾ أَمْ يَقُولُونَ افْتَرَاهُ قُلْ إِنِ افْتَرَيْتُهُ فَلَا تَمْلِكُونَ لِي مِنَ اللَّهِ شَيْئًا هُوَ أَعْلَمُ بِمَا تُفِيضُونَ فِيهِ كَفَىٰ بِهِ شَهِيدًا بَيْنِي وَبَيْنَكُمْ وَهُوَ الْغَفُورُ الرَّحِيمُ ﴿٨﴾ قُلْ مَا كُنتُ بِدْعًا مِّنَ الرُّسُلِ وَمَا أَدْرِي مَا يُفْعَلُ بِي وَلَا بِكُمْ إِنْ أَتَّبِعُ إِلَّا مَا يُوحَىٰ إِلَيَّ وَمَا أَنَا إِلَّا نَذِيرٌ مُّبِينٌ ﴿٩﴾ ﴾

﴿ (7). Et quand on leur récite Nos versets bien clairs, ceux qui ont mécru disent à propos de la vérité, une fois venue à eux : « C'est de la magie manifeste ! » (8). Ou bien ils disent : « Il l'a inventé ! » Dis : « Si je l'ai inventé, alors vous ne pourrez rien pour moi contre [la punition] d'Allah. Il sait parfaitement ce que vous propagez [contre le Coran] ; Allah suffit comme Témoin entre moi et vous. Et c'est Lui le Pardonneur, le Très-Miséricordieux. » (9). Dis : « Je ne suis pas une innovation parmi les Messagers et je ne sais pas ce que l'on fera de moi, ni de vous. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé et je ne suis qu'un avertisseur clair ! » ﴾

[22] S19 V81-82.
[23] S29 V25.

Allah réfute les propos des mécréants concernant le Coran et le Prophète ﷺ (V7-9)

Le Très-Haut fait état de la mécréance et de l'obstination des mécréants qui, lorsque les versets du Livre leur sont révélés, disent : ﴿ **« C'est de la magie manifeste ! »** ﴾ Ils prétendent qu'il s'agit de magie claire, ils forgent ainsi un mensonge contre Allah.

﴿ **Ou bien ils disent : « Il** ﴾, Muḥammad, ﴿ **l'a inventé ! » Dis : « Si je l'ai inventé alors vous ne pourrez rien pour moi contre [la punition] d'Allah.** ﴾ C'est-à-dire : si je mentais en prétendant qu'Allah m'a envoyé comme Messager alors que tel n'est pas le cas, Il m'aurait assurément sévèrement puni et personne n'aurait rien pu contre moi.

Allah dit ailleurs :

﴿ قُلْ إِنِّي لَن يُجِيرَنِي مِنَ ٱللَّهِ أَحَدٌ وَلَنْ أَجِدَ مِن دُونِهِۦ مُلْتَحَدًا ﴿٢٢﴾ إِلَّا بَلَٰغًا مِّنَ ٱللَّهِ وَرِسَٰلَٰتِهِۦ ۚ وَمَن يَعْصِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ فَإِنَّ لَهُۥ نَارَ جَهَنَّمَ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ﴿٢٣﴾ ﴾

﴿ Dis : « Vraiment, personne ne saura me protéger contre Allah et jamais je ne trouverai de refuge en dehors de Lui. [Je ne puis que transmettre] un avertissement et des messages [émanant] d'Allah. Et quiconque désobéit à Allah et à Son Messager aura le Feu de l'Enfer pour y demeurer éternellement. » ﴾ [24]

Il dit aussi :

﴿ وَلَوْ تَقَوَّلَ عَلَيْنَا بَعْضَ ٱلْأَقَاوِيلِ ﴿٤٤﴾ لَأَخَذْنَا مِنْهُ بِٱلْيَمِينِ ﴿٤٥﴾ ثُمَّ لَقَطَعْنَا مِنْهُ ٱلْوَتِينَ ﴿٤٦﴾ فَمَا مِنكُم مِّنْ أَحَدٍ عَنْهُ حَٰجِزِينَ ﴿٤٧﴾ ﴾

﴿ **Et s'il avait forgé quelques paroles qu'il Nous avait attribuées, Nous l'aurions saisi de la main droite, ensuite, Nous lui aurions tranché l'aorte. Et nul d'entre vous n'aurait pu lui servir de rempart.** ﴾ [25]

Et Il dit ici : ﴿ **Dis : « Si je l'ai inventé, alors vous ne pourrez rien pour moi contre [la punition] d'Allah. Il sait parfaitement ce que vous propagez [contre le Coran] ; Allah suffit comme Témoin entre moi et vous.** ﴾ Il s'agit là d'une sérieuse mise en garde et d'une sévère menace.

---

[24] S72 V22-23.
[25] S69 V44-47.

﴿ **Et c'est Lui le Pardonneur, le Très-Miséricordieux.** ﴾ Allah Se décrit ainsi afin d'inciter Ses serviteurs à revenir à Lui et à se repentir. Ainsi Il délivre le message suivant : si vous vous repentez et revenez à Allah, Il vous pardonnera vos péchés, quels qu'ils soient, et vous entourera de Sa miséricorde !

Ces paroles sont similaires à celles de la sourate Al-Furqân :

﴿ وَقَالُوٓا۟ أَسَـٰطِيرُ ٱلْأَوَّلِينَ ٱكْتَتَبَهَا فَهِىَ تُمْلَىٰ عَلَيْهِ بُكْرَةً وَأَصِيلًا ۝٥ قُلْ أَنزَلَهُ ٱلَّذِى يَعْلَمُ ٱلسِّرَّ فِى ٱلسَّمَـٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۚ إِنَّهُۥ كَانَ غَفُورًا رَّحِيمًا ۝٦ ﴾

﴿ **Et ils disent : « Ce sont des contes d'anciens qu'il se fait écrire, et ils lui sont dictés matin et soir ! » Dis : « L'a révélé Celui qui connaît les secrets dans les cieux et la Terre. Et Il est Pardonneur et Très-Miséricordieux. »** ﴾ [26]

﴿ **Dis : « Je ne suis pas une innovation parmi les Messagers** ﴾, c'est-à-dire : je ne suis pas le premier Messager à être envoyé aux hommes, d'autres ont reçu la mission prophétique avant moi, ﴿ **et je ne sais pas ce que l'on fera de moi, ni de vous.** ﴾ Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte que ce verset fut révélé avant le suivant :

﴿ لِّيَغْفِرَ لَكَ ٱللَّهُ مَا تَقَدَّمَ مِن ذَنۢبِكَ وَمَا تَأَخَّرَ ﴾

﴿ **Afin qu'Allah te pardonne tes péchés, passés et futurs (...).** ﴾ [27]

'Ikrima, Qatâda et Al-Ḥasan indiquent que ce verset abroge celui que nous étudions.

Lorsque ce verset fut révélé, un homme dit au Prophète ﷺ : « Ô Messager d'Allah, par ces paroles, Allah t'annonce ce qu'Il te réserve, mais que nous réserve-t-Il ? » C'est alors qu'Allah révéla :

﴿ لِّيُدْخِلَ ٱلْمُؤْمِنِينَ وَٱلْمُؤْمِنَـٰتِ جَنَّـٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَـٰرُ ﴾

﴿ **Ceci afin de faire entrer les croyants et les croyantes dans des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux (...).** ﴾ [28]

Quant à Aḍ-Ḍaḥḥâk, il explique ce segment ﴿ **et je ne sais pas ce que l'on fera de moi, ni de vous** ﴾ en disant : « je ne sais pas ce que l'on m'ordonnera et ce que l'on m'interdira après cela. »

---

[26] S25 V5-6.

[27] S48 V2. Aṭ-Ṭabarî (22/99).

[28] S48 V5. Aṭ-Ṭabarî (22/99, 100). Dans une narration rapportée par Al-Bukhârî, les croyants dirent : « Bravo, ô Messager d'Allah ! Mais qu'en est-il de nous ? » C'est alors qu'Allah révéla ce verset. *Fatḥ Al-Bârî* (7/516).

Al-Ḥasan Al-Baṣrî commente le verset en disant qu'au sujet de l'au-delà, le Prophète ﷺ sait qu'il obtiendra le Paradis, quant à ce bas-monde, il ignore s'il mourra ou s'il sera tué. Il ignore si son peuple disparaîtra de Terre ou s'il recevra des pierres du ciel.

Il ne sait pas si son peuple croira ou s'il restera mécréant, s'il sera exterminé ou non. Ibn Jarîr a opté pour cette exégèse.

Khârija Ibn Zayd Ibn Thâbit ﷺ rapporte ce récit d'Umm Al-'Alâ', l'une des Partisanes ayant prêté serment d'allégeance au Prophète ﷺ : « Lorsque les Emigrés furent répartis chez les Partisans, 'Uthmân Ibn Mazh'ûn fut désigné pour rester chez nous. Un jour, il tomba malade et nous veillâmes sur lui jusqu'à sa mort, après quoi nous l'enveloppâmes dans ses vêtements afin de l'enterrer. Le Messager d'Allah ﷺ nous rendit alors visite et je dis : "Que la miséricorde d'Allah soit sur toi, ô Abû As-Sâ'ib ! Je témoigne qu'Allah le Puissant t'a honoré !" Le Messager d'Allah ﷺ s'exclama : **"Et comment sais-tu qu'Allah l'a honoré ?"** Je répondis : "Je ne sais pas, que père et mère soient sacrifiés pour toi !" Le Prophète ﷺ dit alors : **"Quant à lui, la certitude de la part de son Seigneur lui est parvenue et j'ai bon espoir pour lui. Par Allah, bien que je sois le Messager d'Allah, j'ignore ce qu'il adviendra de moi !"** Je dis alors : "Par Allah, je n'affirmerai plus que quelqu'un est pur aux yeux d'Allah !" Ceci me rendit triste. Je m'endormis et je rêvai de 'Uthmân et d'un ruisseau. J'allai voir le Messager d'Allah ﷺ et l'en informai et il dit : **"Il s'agit de ses œuvres."** »[29]

Nous comprenons de ce récit et d'autres qu'il n'est pas permis d'affirmer qu'une personne en particulier obtiendra le Paradis, si ce n'est ceux qui ont été nommément cités comme faisant partie des gens du Paradis, à savoir les dix élus du Paradis[30], mais aussi Ibn Salâm, Al-Ghumaysâ', Bilâl, Surâqa, 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Amr Ibn Harâm, les soixante-dix lecteurs tués au puits de Ma'ûna, Zayd Ibn Hâritha, Ja'far, Ibn Rawâha et d'autres.

﴿ **Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé et je ne suis qu'un avertisseur clair !** ﴾ Je suis la révélation qui me parvient d'Allah et mes avertissements sont clairs pour une personne douée d'intelligence.

---

[29] Ahmad (6/436), *Fath Al-Bârî* (7/310). Dans une autre version : **« Bien que je sois le Messager d'Allah, j'ignore ce qu'il adviendra de lui. »** *Fath Al-Bârî* (3/137).

[30] C'est-à-dire : Abû Bakr As-Siddîq, 'Umar Ibn Al-Khattab, 'Uthmân Ibn 'Affan, 'Alî Ibn Abî Tâlib, Talha Ibn 'Ubaydillâh, Az-Zubayr Ibn Al-'Awwâm, Sa'd Ibn Abî Waqqâs, Sa'îd Ibn Zayd, Abû 'Ubayda Ibn Al-Jarrâh et 'Abdu-r-Rahmân Ibn 'Awf.

﴿ قُلْ أَرَءَيْتُمْ إِن كَانَ مِنْ عِندِ ٱللَّهِ وَكَفَرْتُم بِهِۦ وَشَهِدَ شَاهِدٌ مِّنۢ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ عَلَىٰ مِثْلِهِۦ فَـَٔامَنَ وَٱسْتَكْبَرْتُمْ ۖ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٠﴾ وَقَالَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ لِلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَوْ كَانَ خَيْرًا مَّا سَبَقُونَآ إِلَيْهِ ۚ وَإِذْ لَمْ يَهْتَدُوا۟ بِهِۦ فَسَيَقُولُونَ هَٰذَآ إِفْكٌ قَدِيمٌ ﴿١١﴾ وَمِن قَبْلِهِۦ كِتَٰبُ مُوسَىٰٓ إِمَامًا وَرَحْمَةً ۚ وَهَٰذَا كِتَٰبٌ مُّصَدِّقٌ لِّسَانًا عَرَبِيًّا لِّيُنذِرَ ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ وَبُشْرَىٰ لِلْمُحْسِنِينَ ﴿١٢﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ قَالُوا۟ رَبُّنَا ٱللَّهُ ثُمَّ ٱسْتَقَٰمُوا۟ فَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿١٣﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلْجَنَّةِ خَٰلِدِينَ فِيهَا جَزَآءًۢ بِمَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٤﴾ ﴾

﴿ (10). Dis : « Que direz-vous si [cette révélation] en laquelle vous mécroyez s'avère venir d'Allah et si un témoin parmi les Fils d'Israâ'îl en atteste la conformité [au Pentateuque] et y croit pendant que vous, vous le repoussez avec orgueil ? En vérité Allah ne guide pas les gens injustes ! » (11). Et ceux qui ont mécru dirent à ceux qui ont cru : « Si ceci était un bien, ils (les pauvres) ne nous y auraient pas devancés ! » Et comme ils ne se seront pas laissés guider par lui, ils diront : « Ce n'est qu'un vieux mensonge ! » (12). Et avant lui, il y avait le Livre de Mûsâ comme guide et comme miséricorde. Et ceci est [un Livre] confirmateur, en langue arabe, pour avertir ceux qui font du tort et pour faire la bonne annonce aux bienfaiteurs. (13). Ceux qui disent : « Notre Seigneur est Allah » et qui ensuite se tiennent sur le droit chemin ne connaîtront ni crainte ni affliction. (14). Ceux-là sont les gens du Paradis où ils demeureront éternellement, en récompense de ce qu'ils faisaient. ﴾

Le Coran, la parole d'Allah (10-14)

Ô Muḥammad, dis à ces polythéistes qui renient le Coran : ﴿ **Que direz-vous si [cette révélation] en laquelle vous mécroyez s'avère venir d'Allah** ﴾ : que pensez-vous qu'il adviendra de vous si le Coran que vous reniez s'avère être réellement révélé par Allah ?

﴿ **Et si un témoin parmi les Fils d'Israâ'îl en atteste la conformité [au Pentateuque] et y croit pendant que vous, vous le repoussez avec orgueil ?** ﴾ Les anciennes Ecritures attestent de la véracité du Coran, leurs enseignements sont conformes à ceux du Coran et elles annonçaient la révélation du Coran. Un témoin parmi les Fils d'Israâ'îl a cru au Coran, car il a reconnu sa véracité, tandis que vous reniez votre propre Prophète et le Livre qui vous a été révélé !

Quant à Masrûq, il a interprété cette partie du verset comme suit : « ce témoin a reconnu la véracité de son Prophète et l'authenticité de son Livre,

tandis que vous, vous avez renié votre Prophète et votre Livre. ﴿ **En vérité Allah ne guide pas les gens injustes !** ﴾ »[31]

L'expression « un témoin » est utilisée ici de façon générale, 'Abdu-l-Lâh Ibn Salâm et d'autres sont concernés par ce verset. Il ne désigne pas particulièrement 'Abdu-l-Lâh Ibn Salâm, car il fut révélé à La Mecque, avant la conversion de ce dernier. Tel est l'avis de Masrûq et Ash-Sha'bî.

Toutefois, Sa'd ﷺ affirme que ce verset fut révélé à son sujet, il ajoute n'avoir jamais désigné un vivant comme faisant partie des gens du Paradis, à l'exception de 'Abdu-l-Lâh Ibn Salâm.[32]

De nombreux savants indiquent également que le verset fait référence à 'Abdu-l-Lâh.[33]

Ce verset est similaire au suivant :

﴿ وَإِذَا يُتْلَىٰ عَلَيْهِمْ قَالُوٓا۟ ءَامَنَّا بِهِۦٓ إِنَّهُ ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّنَآ إِنَّا كُنَّا مِن قَبْلِهِۦ مُسْلِمِينَ ﴿٥٣﴾ ﴾

﴿ **Et quand on le leur récite, ils disent : « Nous y croyons. Ceci est bien la vérité émanant de notre Seigneur. Déjà avant son arrivée, nous étions soumis.** » ﴾[34]

﴿ **Et ceux qui ont mécru dirent à ceux qui ont cru : « Si ceci était un bien, ils (les pauvres) ne nous y auraient pas devancés !** » ﴾ Ainsi, les mécréants prétendent que si ce Coran était un bien, les pauvres et les faibles comme Bilâl, 'Ammâr, Suhayb et Khabbâb ne l'auraient pas accepté avant eux. Ils se targuaient ainsi de jouir d'un haut rang et d'une haute considération auprès d'Allah, mais ils faisaient fausse route et Allah dit :

﴿ وَكَذَٰلِكَ فَتَنَّا بَعْضَهُم بِبَعْضٍ لِّيَقُولُوٓا۟ أَهَٰٓؤُلَآءِ مَنَّ ٱللَّهُ عَلَيْهِم مِّنۢ بَيْنِنَآ ۗ ﴾

﴿ **Ainsi éprouvons-Nous [les gens] les uns par les autres, pour qu'ils disent : « Sont-ce ceux-là qu'Allah a favorisés parmi nous ? » (...)** ﴾[35]

Leur croyance est aux antipodes de celle des gens de la sunna, pour lesquels tout acte ou parole ne relevant pas d'une pratique confirmée par les compagnons est une innovation, car effectivement, ils n'ont laissé aucun bien sans l'avoir pratiqué, et si cet acte était une bonne chose, ils nous y auraient devancés.

---

[31] At-Tabarî (22/103, 104).

[32] At-Tabarî (22/104), Al-Bukhârî (7/160), Muslim (4/1930), An-Nasâ'î (*Al-Kubrâ* 5/70).

[33] Parmi lesquels : Ibn 'Abbâs, Mujâhid, Ad-Dahhâk, Qatâda, 'Ikrima, Yûsuf Ibn 'Abdi-l-Lâh Ibn Salâm, Hilâl Ibn Yasâf, As-Suddî, Ath-Thawrî, Mâlik Ibn Anas et Ibn Zayd.

[34] S28 V53. Voir aussi S17 V107-108.

[35] S6 V53.

﴿ **Et comme ils ne se seront pas laissés guider par lui** ﴾, par le Coran, ﴿ **ils diront : « Ce n'est qu'un vieux mensonge** ﴾, un mensonge hérité des anciens. Ainsi, par orgueil, ils méprisent le Coran et ceux qui s'y conforment. Le Messager d'Allah ﷺ a d'ailleurs donné une définition de l'orgueil en disant : **« C'est de refuser la vérité et de mépriser les gens. »**[36]

﴿ **Et avant lui, il y avait le Livre de Mûsâ** ﴾, la Thora, ﴿ **comme guide et comme miséricorde. Et ceci** ﴾, le Coran, ﴿ **est [un Livre] confirmateur** ﴾ des Livres précédents, ﴿ **en langue arabe** ﴾, claire et explicite, ﴿ **pour avertir ceux qui font du tort et pour faire la bonne annonce aux bienfaiteurs.** ﴾ Ce Coran met en garde les mécréants et fait la bonne annonce aux croyants.

﴿ **Ceux qui disent : « Notre Seigneur est Allah » et qui ensuite se tiennent sur le droit chemin ne connaîtront ni crainte ni affliction.** ﴾ Ce verset a déjà été expliqué dans la sourate As-Sajda.

Ils ne craignent pas ce qui les attend et ne regrettent pas ce qui est passé.

﴿ **Ceux-là sont les gens du Paradis où ils demeureront éternellement, en récompense de ce qu'ils faisaient.** ﴾ Allah leur fera miséricorde grâce à leurs œuvres.

﴿ وَوَصَّيْنَا ٱلْإِنسَٰنَ بِوَٰلِدَيْهِ إِحْسَٰنًا ۖ حَمَلَتْهُ أُمُّهُۥ كُرْهًا وَوَضَعَتْهُ كُرْهًا ۖ وَحَمْلُهُۥ وَفِصَٰلُهُۥ ثَلَٰثُونَ شَهْرًا ۚ حَتَّىٰٓ إِذَا بَلَغَ أَشُدَّهُۥ وَبَلَغَ أَرْبَعِينَ سَنَةً قَالَ رَبِّ أَوْزِعْنِىٓ أَنْ أَشْكُرَ نِعْمَتَكَ ٱلَّتِىٓ أَنْعَمْتَ عَلَىَّ وَعَلَىٰ وَٰلِدَىَّ وَأَنْ أَعْمَلَ صَٰلِحًا تَرْضَىٰهُ وَأَصْلِحْ لِى فِى ذُرِّيَّتِىٓ ۖ إِنِّى تُبْتُ إِلَيْكَ وَإِنِّى مِنَ ٱلْمُسْلِمِينَ ﴿١٥﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ نَتَقَبَّلُ عَنْهُمْ أَحْسَنَ مَا عَمِلُوا۟ وَنَتَجَاوَزُ عَن سَيِّـَٔاتِهِمْ فِىٓ أَصْحَٰبِ ٱلْجَنَّةِ ۖ وَعْدَ ٱلصِّدْقِ ٱلَّذِى كَانُوا۟ يُوعَدُونَ ﴿١٦﴾ ﴾

﴿ **(15). Et Nous avons enjoint à l'Homme la bienveillance envers ses père et mère ; sa mère l'a péniblement porté et en a péniblement accouché, et sa gestation et son allaitement durent trente mois, puis quand il atteint ses pleines forces et atteint quarante ans, il dit : « Ô Seigneur ! Inspire-moi pour que je rende grâce au bienfait dont Tu m'as comblé ainsi que mes père et mère, et pour que je fasse une bonne œuvre que Tu agrées. Et fais que ma postérité soit de moralité saine. Je me repens à Toi et je suis du nombre des soumis ! » (16). Voilà ceux dont nous agréerons les œuvres les plus méritoires et dont Nous passons outre les méfaits, [ils seront] parmi les gens du Paradis, selon la promesse véridique qui leur était faite.** ﴾

[36] Muslim (1/93).

La bienfaisance envers les parents (V15-16)

Après avoir mentionné l'obligation de Lui rendre un culte exclusif dans les versets précédents et de s'attacher à Sa religion, le Très-Haut mentionne ensuite la bienfaisance envers les parents, comme Il le fait dans de nombreux versets du Coran, parmi lesquels :

﴿ ۞ وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوٓا۟ إِلَّآ إِيَّاهُ وَبِٱلْوَٰلِدَيْنِ إِحْسَٰنًا ۚ إِمَّا يَبْلُغَنَّ عِندَكَ ٱلْكِبَرَ أَحَدُهُمَآ أَوْ كِلَاهُمَا فَلَا تَقُل لَّهُمَآ أُفٍّ وَلَا تَنْهَرْهُمَا وَقُل لَّهُمَا قَوْلًا كَرِيمًا ﴿٢٣﴾ ﴾

« Et ton Seigneur a décrété : « N'adorez que Lui, soyez bons envers les père et mère ; si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point : "Fi !" et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses… » » [37]

« Et Nous avons enjoint à l'Homme la bienveillance envers ses père et mère » c'est-à-dire de les traiter avec bonté et bienfaisance.

On rapporte que la mère de Sa'd Ibn Abî Waqqâṣ ﷺ a dit à ce dernier : « Allah ne t'a-t-Il pas demandé d'obéir aux parents ? Je ne me nourrirai ni ne m'abreuverai tant que tu n'auras pas renié Allah ! » Elle cessa de se nourrir, à tel point que les gens devaient lui ouvrir la bouche de force. C'est à ce sujet que fut révélé : **« Et Nous avons enjoint à l'Homme la bienveillance envers ses père et mère »**.[38]

Puis, Allah mentionne les difficultés subies par la mère au cours de la grossesse, comme la fatigue, la maladie et autre : **« sa mère l'a péniblement porté »**, puis la peine de l'accouchement : **« et en a péniblement accouché »**.

« Et sa gestation et son allaitement durent trente mois. » 'Alî ﷺ disait que la grossesse durait au minimum six mois se basant sur ce verset ainsi que sur les suivants :

﴿ وَفِصَٰلُهُۥ فِى عَامَيْنِ ﴾

« (…) Son sevrage eut lieu à deux ans. (…) » [39]

---

[37] S17 V23. Voir aussi S31 V14, entre autres.

[38] *Musnad Aṭ-Ṭayâlisî* (28), Muslim (4/1878), Abû Dâwud (3/177), *Tuḥfat Al-Aḥwadhî* (9/48), An-Nasâ'î (*Al-Kubrâ* 6/3487).

[39] S31 V14.

﴿ ۞ وَٱلْوَٰلِدَٰتُ يُرْضِعْنَ أَوْلَٰدَهُنَّ حَوْلَيْنِ كَامِلَيْنِ ۖ لِمَنْ أَرَادَ أَن يُتِمَّ ٱلرَّضَاعَةَ ﴾

﴿ Et les mères, qui veulent donner un allaitement complet, allaiteront leurs bébés deux années entières. (...) ﴾ [40]

'Uthmân et d'autres compagnons l'ont suivi en cela. On rapporte d'ailleurs qu'une femme de la tribu de Juhayna épousa un homme de la même tribu et donna naissance à un enfant six mois après le mariage. 'Uthmân voulut la lapider pour adultère, suite à l'accusation de l'époux, mais 'Alî s'y opposa, citant le Coran, qui mentionnait trente mois de gestation, dont deux ans (vingt-quatre mois) d'allaitement, soit six mois minimaux de grossesse. Hélas, la femme avait déjà été lapidée. Or, son enfant ressemblait trait pour trait à son père, ce qui confirma qu'elle n'avait pas commis l'adultère.[41]

Ibn 'Abbâs ﷺ affirmait ainsi que la femme qui accouchait au bout de neuf mois de grossesse pouvait allaiter durant vingt-et-un mois, pour compléter les trente mois.

﴿ Puis quand il atteint ses pleines forces ﴾, qu'il est mûr et encore jeune, ﴿ et atteint quarante ans ﴾, qui est considéré comme l'âge de pleine maturité, ﴿ il dit : « Ô Seigneur ! Inspire-moi pour que je rende grâce au bienfait dont Tu m'as comblé ainsi que mes père et mère, et pour que je fasse une bonne œuvre que Tu agrées ﴾, dans le futur. ﴿ Et fais que ma postérité ﴾, l'ensemble de mes descendants, ﴿ soit de moralité saine. Je me repens à Toi et je suis du nombre des soumis ! » ﴾ Ce verset exhorte les personnes ayant atteint quarante ans à revenir vers Allah et renouveler leur intention.

﴿ Voilà ceux dont nous agréerons les œuvres les plus méritoires et dont Nous passons outre les méfaits, [ils seront] parmi les gens du Paradis, selon la promesse véridique qui leur était faite. ﴾ Ceux qui répondent à la description qui en a été faite précédemment, à savoir ceux qui se repentent de leurs péchés passés et implorent le pardon, verront le meilleur de leurs œuvres agréé par Allah tandis que l'on passera sur leurs mauvais actes. Ils font partie des gens du Paradis. Et certes Allah a promis de faire entrer au Paradis ceux qui se repentent et reviennent à Lui : **﴿ selon la promesse véridique qui leur était faite. ﴾**

---

[40] S2 V233.

[41] Rapporté par Ibn Abî Ḥâtim. *Ad-Durr Al-Manthûr* (6/9).

﴿ وَٱلَّذِى قَالَ لِوَٰلِدَيْهِ أُفٍّ لَّكُمَآ أَتَعِدَانِنِىٓ أَنْ أُخْرَجَ وَقَدْ خَلَتِ ٱلْقُرُونُ مِن قَبْلِى وَهُمَا
يَسْتَغِيثَانِ ٱللَّهَ وَيْلَكَ ءَامِنْ إِنَّ وَعْدَ ٱللَّهِ حَقٌّ فَيَقُولُ مَا هَٰذَآ إِلَّآ أَسَٰطِيرُ ٱلْأَوَّلِينَ ﴿١٧﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ
حَقَّ عَلَيْهِمُ ٱلْقَوْلُ فِىٓ أُمَمٍ قَدْ خَلَتْ مِن قَبْلِهِم مِّنَ ٱلْجِنِّ وَٱلْإِنسِ ۖ إِنَّهُمْ كَانُوا۟ خَٰسِرِينَ ﴿١٨﴾ وَلِكُلٍّ
دَرَجَٰتٌ مِّمَّا عَمِلُوا۟ ۖ وَلِيُوَفِّيَهُمْ أَعْمَٰلَهُمْ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ ﴿١٩﴾ وَيَوْمَ يُعْرَضُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ عَلَى ٱلنَّارِ أَذْهَبْتُمْ
طَيِّبَٰتِكُمْ فِى حَيَاتِكُمُ ٱلدُّنْيَا وَٱسْتَمْتَعْتُم بِهَا ۖ فَٱلْيَوْمَ تُجْزَوْنَ عَذَابَ ٱلْهُونِ بِمَا كُنتُمْ تَسْتَكْبِرُونَ فِى ٱلْأَرْضِ
بِغَيْرِ ٱلْحَقِّ وَبِمَا كُنتُمْ تَفْسُقُونَ ﴿٢٠﴾ ﴾

﴿ (17). Quant à celui qui dit à ses père et mère : « Fi de vous deux ! Me promettez-vous qu'on me fera sortir de terre alors que des générations avant moi ont passé ? » Et les deux, implorant le secours d'Allah, [lui dirent] : « Malheur à toi ! Crois, car la promesse d'Allah est véridique ! » Mais il [répond] : « Ce ne sont que des contes d'anciens ! » (18). Voilà ceux contre qui se réalisera Notre arrêt comme il se réalisa contre des communautés déjà passées avant eux parmi les djinns et les hommes. Ils étaient réellement perdants. (19). Et il y a des rangs [de mérite] pour chacun, selon ce qu'il aura fait afin qu'Allah leur attribue la pleine récompense de leurs œuvres et ils ne seront point lésés. (20). Et le jour où ceux qui ont mécru seront présentés au Feu, [il leur sera dit] : « Vous avez dissipé vos [biens] excellents et vous en avez joui pleinement durant votre vie sur Terre, on vous rétribue donc aujourd'hui par un châtiment avilissant, pour l'orgueil dont vous vous enfliez injustement sur Terre, et pour votre perversité. » ﴾

Le sort des enfants désobéissants (V17-20)

Après avoir mentionné l'attitude des enfants pieux qui se montrent bienfaisants envers leurs parents et invoquent en leur faveur, et la félicité qu'Il leur promet, Allah fait allusion aux perdants qui désobéissent à leurs parents : ﴿ **Quant à celui qui dit à ses père et mère : « Fi de vous deux !** ﴾ Le pronom « celui » désigne ici tous ceux qui agissent ainsi de façon générale et ne fait pas allusion à une personne en particulier, contrairement à ceux qui avancent que le verset désigne 'Abdu-r-Raḥmân, le fils d'Abû Bakr, car ce dernier se convertit à l'islam par la suite et devint un pieux musulman.

En effet, Yûsuf Ibn Mâhak rapporte que Mu'âwiya Ibn Abî Sufyân nomma Marwân gouverneur du Hedjaz, la région incluant notamment La Mecque et Médine. Marwân demanda au peuple de prêter allégeance à Yazîd, fils de Marwân, qui succéderait à ce dernier, mais 'Abdu-r-Raḥmân fit une remarque qui poussa Marwân à ordonner qu'il soit arrêté. 'Abdu-r-Raḥmân alla se

réfugier chez sa sœur 'Â'isha, épouse du Prophète ﷺ. Marwân dit alors : « C'est au sujet de celui-là qu'Allah a révélé : ﴿ **Quant à celui qui dit à ses père et mère : « Fi de vous deux ! Me promettez-vous qu'on me fera sortir de terre alors que des générations avant moi ont passé ? »** ﴾ 'Â'isha répondit, de derrière le rideau : « Allah n'a rien révélé au sujet de notre famille, en dehors de mon innocence. »[42]

﴿ **Me promettez-vous qu'on me fera sortir de terre** ﴾, que je serai ressuscité, ﴿ **alors que des générations avant moi ont passé ? »** ﴾ Pourtant, aucun de ces hommes n'est revenu pour nous informer de quoi que ce soit. ﴿ **Et les deux, implorant le secours d'Allah** ﴾, les parents, invoquant Allah afin qu'Il guide leur fils, ﴿ **[lui dirent] : « Malheur à toi ! Crois, car la promesse d'Allah est véridique ! » Mais il [répond] : « Ce ne sont que des contes d'anciens ! »** ﴾

﴿ **Voilà ceux contre qui se réalisera Notre arrêt comme il se réalisa contre des communautés déjà passées avant eux parmi les djinns et les hommes. Ils étaient réellement perdants.** ﴾ Ils ont subi le même sort que les mécréants les ayant précédés et ils les rejoindront au Jour de la Résurrection. Le pluriel est utilisé ici (ceux), ce qui confirme notre interprétation selon laquelle le pronom « celui » utilisé précédemment avait un sens général. Al-Ḥasan et Qatâda ont indiqué qu'il désignait le mécréant, le pervers, celui qui désobéit à ses parents et renie la résurrection. [43]

﴿ **Et il y a des rangs [de mérite] pour chacun selon ce qu'il aura fait** ﴾, chacun sera rétribué en fonction de ses actes, ﴿ **afin qu'Allah leur attribue la pleine récompense de leurs œuvres et ils ne seront point lésés** ﴾, ils ne seront pas lésés, fût-ce du poids d'un atome. 'Abdu-r-Raḥmân Ibn Zayd Ibn Aslam explique que les niveaux de l'Enfer vont en descendant tandis que ceux du Paradis en montant.[44]

﴿ **Et le jour où ceux qui ont mécru seront présentés au Feu, [il leur sera dit] : « Vous avez dissipé vos [biens] excellents et vous en avez joui pleinement durant votre vie sur Terre.** ﴾ Il s'agit là d'un blâme. On rapporte que 'Umar Ibn Al-Khaṭṭâb ﷺ se priva de biens excellents, de crainte d'être concerné par ce verset.

Abû Mijliz indique que certains ne retrouveront pas les bonnes choses dont ils disposaient dans le bas-monde, on leur dira alors : ﴿ **Vous avez dissipé vos [biens] excellents et vous en avez joui pleinement durant votre vie sur Terre.** ﴾

---

[42] *Fatḥ Al-Bârî* (8/439). An-Nasâ'î en rapporte une autre version, dans laquelle 'Â'isha précise que le père de Marwân fut maudit par le Prophète ﷺ. (*Al-Kubrâ* 6/458).

[43] At-Ṭabarî (22/118).

[44] At-Ṭabarî (22/119).

« On vous rétribue donc aujourd'hui par un châtiment avilissant, pour l'orgueil dont vous vous enfliez injustement sur Terre, et pour votre perversité. » Leur punition sera de même nature que leurs actes : ici-bas ils jouissaient des bienfaits terrestres sans retenue et reniaient la vérité, s'adonnant aux péchés, dans l'au-delà ils seront alors humiliés, ils seront assaillis par les regrets et auront à subir de douloureux châtiments et une lourde peine dans les profondeurs de l'Enfer.

﴿ وَٱذْكُرْ أَخَا عَادٍ إِذْ أَنذَرَ قَوْمَهُۥ بِٱلْأَحْقَافِ وَقَدْ خَلَتِ ٱلنُّذُرُ مِنۢ بَيْنِ يَدَيْهِ وَمِنْ خَلْفِهِۦٓ أَلَّا تَعْبُدُوٓا۟ إِلَّا ٱللَّهَ إِنِّىٓ أَخَافُ عَلَيْكُمْ عَذَابَ يَوْمٍ عَظِيمٍ ﴿٢١﴾ قَالُوٓا۟ أَجِئْتَنَا لِتَأْفِكَنَا عَنْ ءَالِهَتِنَا فَأْتِنَا بِمَا تَعِدُنَآ إِن كُنتَ مِنَ ٱلصَّٰدِقِينَ ﴿٢٢﴾ قَالَ إِنَّمَا ٱلْعِلْمُ عِندَ ٱللَّهِ وَأُبَلِّغُكُم مَّآ أُرْسِلْتُ بِهِۦ وَلَٰكِنِّىٓ أَرَىٰكُمْ قَوْمًا تَجْهَلُونَ ﴿٢٣﴾ فَلَمَّا رَأَوْهُ عَارِضًا مُّسْتَقْبِلَ أَوْدِيَتِهِمْ قَالُوا۟ هَٰذَا عَارِضٌ مُّمْطِرُنَا ۚ بَلْ هُوَ مَا ٱسْتَعْجَلْتُم بِهِۦ ۖ رِيحٌ فِيهَا عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٢٤﴾ تُدَمِّرُ كُلَّ شَىْءٍۭ بِأَمْرِ رَبِّهَا فَأَصْبَحُوا۟ لَا يُرَىٰٓ إِلَّا مَسَٰكِنُهُمْ ۚ كَذَٰلِكَ نَجْزِى ٱلْقَوْمَ ٱلْمُجْرِمِينَ ﴿٢٥﴾ ﴾

« (21). Et rappelle-toi le frère des ʻÂd quand il a averti son peuple à Al-Aḥqâf, alors qu'avant et après lui, des avertisseurs sont passés, [en disant] : « N'adorez qu'Allah. Je crains pour vous le châtiment d'un jour terrible. » (22). Ils dirent : « Es-tu venu à nous pour nous détourner de nos divinités ? Eh bien, apporte-nous ce que tu nous promets si tu es du nombre des véridiques ! » (23). Il dit : « La science n'est qu'auprès d'Allah. Je vous transmets cependant le message avec lequel j'ai été envoyé. Mais je vois que vous êtes des gens ignorants. » (24). Puis, voyant un nuage se dirigeant vers leurs vallées, ils dirent : « Voici un nuage qui nous apporte de la pluie ! » Au contraire, c'est cela même que vous cherchiez à hâter ; c'est un vent qui contient un châtiment douloureux, (25). détruisant tout, par le commandement de son Seigneur. Puis, le lendemain, on ne voyait plus que leurs demeures. Ainsi rétribuons-Nous les gens criminels. »

Le récit du peuple de ʻÂd (V21-25)

A titre de réconfort pour Son Prophète qui fut traité de menteur, Allah mentionne ici l'histoire du **« frère des ʻÂd »**, c'est-à-dire : le Prophète Hûd, **« quand il a averti son peuple à Al-Aḥqâf »**, la région où vivait ce peuple. Le terme Al-Aḥqâf désigne des dunes de sable d'après Ibn Zayd, tandis que ʻIkrima dit qu'il s'agit de montagnes et de grottes. Quant à Qatâda, il dit :

« On nous a mentionné que 'Âd était un peuple vivant au Yémen, dans les dunes surplombant la mer, dans un endroit appelé Ash-Shihr. »

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit : **« Qu'Allah nous fasse miséricorde, ainsi qu'au frère des 'Âd. »**[45]

﴿ **Alors qu'avant et après lui, des avertisseurs sont passés** ﴾, des Messagers ont été envoyés aux peuples alentours.

Allah dit dans un autre verset :

﴿ فَإِنْ أَعْرَضُوا۟ فَقُلْ أَنذَرْتُكُمْ صَٰعِقَةً مِّثْلَ صَٰعِقَةِ عَادٍ وَثَمُودَ ﴿١٣﴾ إِذْ جَآءَتْهُمُ ٱلرُّسُلُ مِنۢ بَيْنِ أَيْدِيهِمْ وَمِنْ خَلْفِهِمْ أَلَّا تَعْبُدُوٓا۟ إِلَّا ٱللَّهَ ۖ قَالُوا۟ لَوْ شَآءَ رَبُّنَا لَأَنزَلَ مَلَٰٓئِكَةً فَإِنَّا بِمَآ أُرْسِلْتُم بِهِۦ كَٰفِرُونَ ﴿١٤﴾ ﴾

﴿ **S'ils s'en détournent, alors dis-leur : « Je vous ai avertis d'une foudre semblable à celle qui a frappé les 'Âd et les Thamûd. » Quand les Messagers leur étaient venus, de devant eux et par derrière, [leur disant] : « N'adorez qu'Allah », ils dirent : « Si notre Seigneur avait voulu, Il aurait certainement fait descendre des anges. Nous ne croyons donc pas [à ce] avec quoi vous avez été envoyés. »** ﴾[46]

﴿ **[En disant] : « N'adorez qu'Allah. Je crains pour vous le châtiment d'un jour terrible. »** ﴾ Tels furent les propos de Hûd adressés à son peuple, qui lui fit la réponse suivante : ﴿ **Es-tu venu à nous pour nous détourner de nos divinités ? Eh bien, apporte-nous ce que tu nous promets si tu es du nombre des véridiques !** ﴾

Ainsi, pour lui signifier qu'ils ne croyaient pas en sa prophétie, ils lui demandèrent de hâter le châtiment divin, et certes :

﴿ يَسْتَعْجِلُ بِهَا ٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِهَا ۖ ﴾

﴿ **Ceux qui n'y croient pas cherchent à la hâter (...).** ﴾[47]

Hûd répondit : ﴿ **La science n'est qu'auprès d'Allah** ﴾, Il est Celui qui sait si le châtiment doit être hâté ou non. ﴿ **Je vous transmets cependant le message avec lequel j'ai été envoyé** ﴾, ma mission se limite à vous transmettre le message. ﴿ **Mais je vois que vous êtes des gens ignorants** ﴾, dépourvus de raison.

---

[45] Abû Dâwud (3984), Ibn Mâjah (2/1266).
[46] S41V13-14. Voir aussi S2 V66.
[47] S42 V18.

﴿ **Puis, voyant un nuage se dirigeant vers leurs vallées, ils dirent : « Voici un nuage qui nous apporte de la pluie ! »** ﴾ Lorsque le châtiment arriva vers eux, ils crurent qu'il s'agissait d'un nuage chargé de pluie et s'en réjouirent, car ils souffraient d'une période de sécheresse. ﴿ **Au contraire, c'est cela même que vous cherchiez à hâter** ﴾, par votre parole : ﴿ **Eh bien, apporte-nous ce que tu nous promets** ﴾

﴿ **C'est un vent qui contient un châtiment douloureux détruisant tout, par le commandement de son Seigneur** ﴾, qui lui a donné cette capacité de destruction. ﴿ **Puis, le lendemain, on ne voyait plus que leurs demeures. Ainsi rétribuons-Nous les gens criminels.** ﴾

Allah dit dans un autre verset, à propos de ce vent :

﴿ مَا تَذَرُ مِن شَيْءٍ أَتَتْ عَلَيْهِ إِلَّا جَعَلَتْهُ كَالرَّمِيمِ ﴿٤٢﴾ ﴾

﴿ **N'épargnant rien sur son passage sans le réduire en poussière.** ﴾[48]

Il ne restait plus que des ruines, sans aucune trace de vie. Tel est le sort réservé à ceux qui renient Nos Messagers et Nous désobéissent.

On rapporte que 'Â'isha interrogea le Prophète ﷺ au sujet de son attitude lorsqu'il voyait un nuage en disant : « Ô Messager d'Allah, à la vue des nuages, les gens se réjouissent, car ils espèrent obtenir la pluie, tandis que j'ai remarqué de l'aversion sur ton visage lorsque tu en vois. » Il répondit : « **Ô 'Â'isha, et qu'est-ce qui me dit qu'ils ne contiennent pas le châtiment ? Des peuples ont certes été châtiés par le vent et, voyant le châtiment, un peuple a dit : "Voilà un nuage qui nous apporte de la pluie !"** »[49]

Elle rapporte aussi que lorsque le Prophète ﷺ voyait un nuage se former à l'horizon, il arrêtait ce qu'il faisait, même la prière, et il disait : « **Ô Allah, je cherche Ta protection contre le mal qu'il contient !** » Lorsque le nuage disparaissait, il remerciait Allah et, s'il pleuvait, il disait : « **Ô Allah, qu'elle (la pluie) soit féconde et utile !** »[50]

'Â'isha rapporte aussi cette invocation du Prophète ﷺ, en cas de vent violent : « **Ô Allah, je Te demande son bien ainsi que le bien qu'il contient et le bien pour lequel il a été envoyé, et j'implore Ta protection contre son mal, le mal qu'il contient et le mal pour lequel il a été envoyé !** » Elle explique : « Lorsque le ciel s'assombrissait, son visage changeait de couleur,

---

[48] S51 V42.
[49] Aḥmad (6/66), *Fatḥ Al-Bârî* (8/441), Muslim (2/616).
[50] Aḥmad (6/190).

il était nerveux, entrant et sortant de la maison, puis lorsqu'il se mettait à pleuvoir, il était heureux. » Lorsqu'elle l'interrogea à ce sujet, il dit : **« J'ai peur qu'il s'agisse de ce dont parle le peuple de 'Âd : ﴿ Puis, voyant un nuage se dirigeant vers leurs vallées, ils dirent : « Voici un nuage qui nous apporte de la pluie ! » ﴾ »**[51]

Pour le récit de l'anéantissement du peuple de 'Âd, se référer à l'exégèse des sourates Al-A'râf et Hûd.

﴿ وَلَقَدْ مَكَّنَّٰهُمْ فِيمَآ إِن مَّكَّنَّٰكُمْ فِيهِ وَجَعَلْنَا لَهُمْ سَمْعًا وَأَبْصَٰرًا وَأَفْـِٔدَةً فَمَآ أَغْنَىٰ عَنْهُمْ سَمْعُهُمْ وَلَآ أَبْصَٰرُهُمْ وَلَآ أَفْـِٔدَتُهُم مِّن شَىْءٍ إِذْ كَانُوا۟ يَجْحَدُونَ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ وَحَاقَ بِهِم مَّا كَانُوا۟ بِهِۦ يَسْتَهْزِءُونَ ﴿٢٦﴾ وَلَقَدْ أَهْلَكْنَا مَا حَوْلَكُم مِّنَ ٱلْقُرَىٰ وَصَرَّفْنَا ٱلْـَٔايَٰتِ لَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ ﴿٢٧﴾ فَلَوْلَا نَصَرَهُمُ ٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُوا۟ مِن دُونِ ٱللَّهِ قُرْبَانًا ءَالِهَةً ۖ بَلْ ضَلُّوا۟ عَنْهُمْ ۚ وَذَٰلِكَ إِفْكُهُمْ وَمَا كَانُوا۟ يَفْتَرُونَ ﴿٢٨﴾ ﴾

﴿ (26). En effet, Nous les avions consolidés dans des positions que Nous ne vous avons pas accordées à vous-mêmes. Et Nous leur avions assigné une ouïe, des vues et des cœurs, mais ni leur ouïe, ni leurs vues, ni leurs cœurs ne leur ont profité en quoi que ce soit, parce qu'ils niaient les signes d'Allah. Et ce dont ils se moquaient les cerna. (27). Nous avons assurément fait périr les cités autour de vous et Nous avons diversifié les signes afin qu'ils reviennent [de leur mécréance]. (28). Pourquoi donc ne les secourent pas ceux qu'ils avaient pris, en dehors d'Allah, comme divinités pour les rapprocher de Lui ? Ceux-ci, au contraire, les abandonnèrent ; telle est leur imposture et voilà ce qu'ils inventaient comme mensonges. ﴾

Le Très-Haut rappelle qu'Il avait accordé aux nations passées des bienfaits, le pouvoir, des biens et des enfants bien plus qu'Il n'en a accordés aux Quraychites, et malgré cela, ﴿ **ce dont ils se moquaient les cerna** ﴾, c'est-à-dire : le châtiment dont ils se raillaient.

﴿ **Nous avons assurément fait périr les cités autour de vous** ﴾, c'est-à-dire : autour des habitants de La Mecque. En effet, Allah a fait périr le peuple des 'Âd vivant à Al-Aḥqâf au Yémen, les Thamûd qui vivaient entre La Mecque et le Shâm, le peuple de Sabâ' au Yémen, le peuple de Madyan et le peuple de Lût qui se trouvaient sur des routes par lesquelles les Quraychites passaient,

[51] Muslim (2/616).

﴿ **et Nous avons diversifié les signes** ﴾ et les avons clarifiés, ﴿ **afin qu'ils reviennent [de leur mécréance].** ﴾

﴿ **Pourquoi donc ne les secourent pas ceux qu'ils avaient pris, en dehors d'Allah, comme divinités pour les rapprocher de Lui ? Ceux-ci, au contraire, les abandonnèrent** ﴾ au moment où ils avaient le plus besoin d'eux, ﴿ **telle est leur imposture et voilà ce qu'ils inventaient comme mensonges** ﴾ en prenant ces idoles pour divinités en dehors d'Allah.

﴿ وَإِذْ صَرَفْنَآ إِلَيْكَ نَفَرًا مِّنَ ٱلْجِنِّ يَسْتَمِعُونَ ٱلْقُرْءَانَ فَلَمَّا حَضَرُوهُ قَالُوٓا۟ أَنصِتُوا۟ ۖ فَلَمَّا قُضِىَ وَلَّوْا۟
إِلَىٰ قَوْمِهِم مُّنذِرِينَ ﴿٢٩﴾ قَالُوا۟ يَٰقَوْمَنَآ إِنَّا سَمِعْنَا كِتَٰبًا أُنزِلَ مِنۢ بَعْدِ مُوسَىٰ مُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ
يَدَيْهِ يَهْدِىٓ إِلَى ٱلْحَقِّ وَإِلَىٰ طَرِيقٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿٣٠﴾ يَٰقَوْمَنَآ أَجِيبُوا۟ دَاعِىَ ٱللَّهِ وَءَامِنُوا۟ بِهِۦ يَغْفِرْ لَكُم
مِّن ذُنُوبِكُمْ وَيُجِرْكُم مِّنْ عَذَابٍ أَلِيمٍ ﴿٣١﴾ وَمَن لَّا يُجِبْ دَاعِىَ ٱللَّهِ فَلَيْسَ بِمُعْجِزٍ فِى ٱلْأَرْضِ وَلَيْسَ لَهُۥ
مِن دُونِهِۦٓ أَوْلِيَآءُ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ فِى ضَلَٰلٍ مُّبِينٍ ﴿٣٢﴾ ﴾

﴿ (29). [Rappelle-toi] lorsque Nous dirigeâmes vers toi une troupe de djinns pour qu'ils écoutent le Coran. Quand ils assistèrent [à sa lecture], ils dirent : « Ecoutez attentivement ! » Puis, quand ce fut terminé, ils retournèrent à leur peuple en avertisseurs. (30). Ils dirent : « Ô notre peuple ! Nous venons d'entendre un Livre qui a été révélé après Mûsâ, confirmant ce qui l'a précédé. Il guide vers la vérité et vers un chemin droit. (31). Ô notre peuple ! Répondez au prédicateur d'Allah et croyez en lui. Il vous pardonnera une partie de vos péchés et vous protègera contre un châtiment douloureux. (32). Et quiconque ne répond pas au prédicateur d'Allah ne saura échapper au pouvoir [d'Allah] sur Terre. Et il n'aura pas de protecteurs en dehors de Lui. Ceux-là sont dans un égarement évident. » ﴾

Le récit des djinns ayant écouté le Coran (V29-32)

A propos du verset : ﴿ **[Rappelle-toi] lorsque Nous dirigeâmes vers toi une troupe de djinns pour qu'ils écoutent le Coran** ﴾, Az-Zubayr raconte que ceci se produisit à Nakhla, tandis que Muhammad ﷺ effectuait la prière de la nuit. Sufyân explique qu'ils étaient collés les uns aux autres comme de la laine ou du feutre.[52]

D'après Ibn 'Abbâs ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ n'a pas récité le Coran aux djinns ni ne les a vus. Accompagnés de ses compagnons, il se rendit vers le

[52] Ahmad (1/167).

marché de 'Ukâẓh. A ce moment-là, les djinns avaient été empêchés d'écouter les nouvelles du ciel au moyen de bolides. Les djinns se plaignirent alors de cela et décidèrent de parcourir la Terre pour déterminer l'évènement qui avait provoqué cette interdiction. Un groupe de djinns alla donc vers Tihâma au Nord du Hedjaz, où ils trouvèrent le Prophète ﷺ en train de présider la prière de l'aube, sur la route pour aller vers le marché de 'Ukâẓh. Ils se mirent à écouter le Coran et dirent : « Par Allah ! Voilà ce qui nous a empêchés d'écouter les secrets du ciel ! » Retournant vers les leurs, ils leur dirent : « Ô peuple ! Nous avons entendu une récitation magnifique qui guide vers le droit chemin, nous y avons prêté foi et nous n'associerons rien ni personne à l'adoration de notre Seigneur ! » C'est alors qu'Allah révéla : ﴿ **[Rappelle-toi] lorsque Nous dirigeâmes vers toi une troupe de djinns pour qu'ils écoutent le Coran.** ﴾

Le Prophète ﷺ ne fut mis au courant de l'écoute des djinns que par cette révélation.[53]

Ibn Mas'ûd ﷺ précise qu'ils étaient neuf djinns, l'un d'entre eux était nommé Zawba'a.

Les narrations montrent que le Prophète ﷺ ne perçut pas la présence des djinns.

Par la suite, des groupes d'entre eux se succédèrent auprès du Prophète ﷺ avant de repartir auprès des leurs et de les avertir et transmettre ce qu'ils avaient entendu du Prophète ﷺ.

Le Très-Haut dit dans un autre verset :

﴿ فَلَوْلَا نَفَرَ مِن كُلِّ فِرْقَةٍ مِّنْهُمْ طَآئِفَةٌ لِّيَتَفَقَّهُوا۟ فِى ٱلدِّينِ وَلِيُنذِرُوا۟ قَوْمَهُمْ إِذَا رَجَعُوٓا۟ إِلَيْهِمْ لَعَلَّهُمْ يَحْذَرُونَ ﴿١٢٢﴾ ﴾

﴿ (...) **Pourquoi quelques individus de chaque clan ne viendraient-ils pas s'instruire dans la religion, pour pouvoir à leur retour avertir leur peuple afin qu'ils soient sur leur garde.** ﴾[54]

D'après ce verset, certains en ont déduit qu'il n'y a pas de Prophète djinn mais uniquement des avertisseurs et ceci ne fait pas l'objet de doute, car Allah a dit :

﴿ وَمَآ أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ إِلَّا رِجَالًا نُّوحِىٓ إِلَيْهِم مِّنْ أَهْلِ ٱلْقُرَىٰٓ ﴾

---

[53] Aḥmad (1/252), *Dalâ'il An-Nubuwwa* (2/225), Al-Bukhârî (773, 4921), Muslim (1/331), *Tuḥfat Al-Aḥwadhî* (9/168), An-Nasâ'î (*Al-Kubrâ* 6/499).

[54] S9 V122.

﴿ Nous n'avons envoyé avant toi que des hommes originaires des cités, à qui Nous avons fait des révélations. (…) ﴾ [55]

Et Il dit dans un autre verset :

﴿ وَمَآ أَرۡسَلۡنَا قَبۡلَكَ مِنَ ٱلۡمُرۡسَلِينَ إِلَّآ إِنَّهُمۡ لَيَأۡكُلُونَ ٱلطَّعَامَ وَيَمۡشُونَ فِي ٱلۡأَسۡوَاقِۗ ﴾

﴿ Et Nous n'avons envoyé avant toi que des Messagers qui consommaient de la nourriture et circulaient dans les marchés. (…) ﴾ [56]

Et Il dit à propos d'Ibrâhîm عليه السلام :

﴿ وَوَهَبۡنَا لَهُۥٓ إِسۡحَٰقَ وَيَعۡقُوبَ وَجَعَلۡنَا فِي ذُرِّيَّتِهِ ٱلنُّبُوَّةَ وَٱلۡكِتَٰبَ ﴾

﴿ Nous lui donnâmes Isḥâq et Ya'qûb, et plaçâmes dans sa descendance la prophétie et le Livre (…). ﴾ [57]

Ainsi, tous les Prophètes envoyés par Allah font partie de la descendance d'Ibrâhîm عليه السلام.

Notons le verset suivant :

﴿ يَٰمَعۡشَرَ ٱلۡجِنِّ وَٱلۡإِنسِ أَلَمۡ يَأۡتِكُمۡ رُسُلٞ مِّنكُمۡ ﴾

﴿ Ô communauté des djinns et des humains, ne vous est-il pas venu des Messagers, choisis parmi vous (…) ! ﴾ [58]

« Parmi vous » désigne l'ensemble djinns et humains, mais s'applique en réalité aux humains seulement. Ce procédé est le même que dans le verset suivant :

﴿ يَخۡرُجُ مِنۡهُمَا ٱللُّؤۡلُؤُ وَٱلۡمَرۡجَانُ ٢٢ ﴾

﴿ De ces deux [eaux] en sont extraits la perle et le corail. ﴾ [59]

Or on sait que les perles et le corail ne se trouvent que dans la mer, et non en eau douce.

﴿ Ils dirent : « Ô notre peuple ! Nous venons d'entendre un Livre qui a été révélé après Mûsâ. ﴾ Ils n'ont pas mentionné 'Îsâ عليه السلام et l'Evangile, car ce

---

[55] S12 V109.
[56] S25 V20.
[57] S29 V27.
[58] S6 V130.
[59] S55 V22.

dernier contenait davantage d'exhortations et de conseils que de lois traitant du licite et de l'illicite. Ainsi, l'Evangile venait compléter la Thora, c'est donc elle qui est prise comme référence.

On rapporte que lorsque le Prophète ﷺ raconta à Waraqa Ibn Nawfal sa première rencontre avec l'Ange Jibrîl, il (Waraqa) dit : « Bien ! Il s'agit du confident qu'Allah avait fait descendre sur Mûsâ ! Si seulement j'étais encore jeune ! »[60]

﴿ **Confirmant ce qui l'a précédé** ﴾, comme révélations, ﴿ **il guide vers la vérité** ﴾, dans la croyance, ﴿ **et vers un chemin droit** ﴾, pour les actes. Ainsi, le Coran contient exhortations véridiques et ordres équitables, comme le dit le Très-Haut :

﴿ هُوَ ٱلَّذِىٓ أَرۡسَلَ رَسُولَهُۥ بِٱلۡهُدَىٰ وَدِينِ ٱلۡحَقِّ ﴾

﴿ **C'est Lui qui a envoyé Son Messager avec la bonne direction et la religion de la vérité (...).** ﴾[61]

La bonne direction désigne la science utile et la religion de vérité la bonne œuvre.

﴿ **Ô notre peuple ! Répondez au prédicateur d'Allah et croyez en lui.** ﴾ Ce verset montre que Muḥammad ﷺ fut envoyé à la fois aux humains et aux djinns.

﴿ **Il vous pardonnera une partie de vos péchés et vous protègera contre un châtiment douloureux.** ﴾ Le mot « min » (مِنْ) a été traduit ici par « une partie de ». Certains exégètes ont dit que le terme n'avait pas de sens ici et que le verset signifierait donc : « Il vous pardonnera vos péchés » ; or cette opinion est contestable, car il est rarement utilisé dans les phrases affirmatives sans prendre de sens.

﴿ **Et quiconque ne répond pas au prédicateur d'Allah ne saura échapper au pouvoir [d'Allah] sur Terre. Et il n'aura pas de protecteurs en dehors de Lui. Ceux-là sont dans un égarement évident.** ﴾ Ainsi, les djinns exhortent leurs pairs en suscitant en eux à la fois le désir d'obtenir le pardon divin et d'être préservés du Feu s'ils obéissent au Prophète ﷺ : ﴿ **Répondez au prédicateur d'Allah et croyez en lui. Il vous pardonnera une partie de vos péchés et vous protègera contre un châtiment douloureux** ﴾, et la crainte du châtiment s'ils désobéissent.

De nombreux djinns se rendirent ainsi auprès du Prophète ﷺ en groupes. Louange à Allah !

---

[60] Sous-entendu : encore jeune pour t'apporter mon soutien. *Fatḥ Al-Bârî* (1/30).

[61] S9 V33.Voir aussi S6 V115.

A noter que certains ont utilisé ce verset pour dire que les djinns n'iraient pas au Paradis, mais que leur récompense consiste à être préservés du châtiment ; or ceci est discutable, car rien ne le prouve et les versets coraniques semblent même prouver le contraire, parmi lesquels :

﴿ إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ كَانَتْ لَهُمْ جَنَّٰتُ ٱلْفِرْدَوْسِ نُزُلًا ﴿١٠٧﴾ ﴾

« Ceux qui croient et font de bonnes œuvres auront pour résidence les jardins du Firdaws (Paradis)… » [62]

Et Allah est le plus savant.

﴿ أَوَلَمْ يَرَوْا۟ أَنَّ ٱللَّهَ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَلَمْ يَعْىَ بِخَلْقِهِنَّ بِقَٰدِرٍ عَلَىٰٓ أَن يُحْۦِىَ ٱلْمَوْتَىٰ ۚ بَلَىٰٓ إِنَّهُۥ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٣٣﴾ وَيَوْمَ يُعْرَضُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ عَلَى ٱلنَّارِ أَلَيْسَ هَٰذَا بِٱلْحَقِّ ۖ قَالُوا۟ بَلَىٰ وَرَبِّنَا ۚ قَالَ فَذُوقُوا۟ ٱلْعَذَابَ بِمَا كُنتُمْ تَكْفُرُونَ ﴿٣٤﴾ فَٱصْبِرْ كَمَا صَبَرَ أُو۟لُوا۟ ٱلْعَزْمِ مِنَ ٱلرُّسُلِ وَلَا تَسْتَعْجِل لَّهُمْ ۚ كَأَنَّهُمْ يَوْمَ يَرَوْنَ مَا يُوعَدُونَ لَمْ يَلْبَثُوٓا۟ إِلَّا سَاعَةً مِّن نَّهَارٍۭ ۚ بَلَٰغٌ ۚ فَهَلْ يُهْلَكُ إِلَّا ٱلْقَوْمُ ٱلْفَٰسِقُونَ ﴿٣٥﴾ ﴾

« (33). Ne voient-ils pas qu'Allah qui a créé les cieux et la Terre, sans que cette création ne lui coûte la moindre peine, est capable en vérité de redonner la vie aux morts ? Mais si. Il est certes Omnipotent. (34). Et le jour où seront présentés au Feu ceux qui ont mécru, [on leur dira] : « Ceci n'est-il pas la vérité ? » Ils diront : « Mais si, par notre Seigneur ! » Il dira : « Eh bien, goûtez le châtiment pour votre mécréance ! » (35). Endure donc comme ont enduré les Messagers doués de fermeté et ne te montre pas trop pressé de les voir subir [leur châtiment]. Le jour où ils verront ce qui leur est promis, il leur semblera qu'ils n'étaient restés [sur Terre] qu'une heure d'un jour. Voilà une annonce. Qui sera donc anéanti sinon les gens pervers ? »

Les preuves de la vie après la mort (V33-34)

Le Très-Haut S'adresse ici à ceux qui renient la résurrection des corps : **« Ne voient-ils pas qu'Allah qui a créé les cieux et la Terre, sans que cette création ne lui coûte la moindre peine »**, seulement avec la parole « sois ! », **« est capable en vérité de redonner la vie aux morts ? Mais si. Il est certes Omnipotent. »**

Allah dit en effet dans un autre verset :

---

[62] S18 V107. Voir aussi S55 V46-47 et S71 V4.

﴿ لَخَلْقُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ أَكْبَرُ مِنْ خَلْقِ ٱلنَّاسِ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٥٧﴾ ﴾

« La création des cieux et de la Terre est quelque chose de plus grand que la création des gens. Mais la plupart des gens ne savent pas. » [63]

Allah leur adresse ensuite une menace en disant : **« Et le jour où seront présentés au Feu ceux qui ont mécru, [on leur dira] : « Ceci n'est-il pas la vérité ? »** Pensez-vous qu'il s'agisse de magie ? Ne voyez-vous pas ? **« Ils diront : « Mais si, par notre Seigneur ! »** Ils seront contraints de reconnaître que c'est bien la vérité. **« Il dira : « Eh bien, goûtez le châtiment pour votre mécréance ! »**

Allah exhorta Son Messager à la patience (V35)

Allah demande à Son Messager Muḥammad ﷺ d'être patient face au reniement de son peuple : **« Endure donc comme ont enduré les Messagers doués de fermeté »**, à savoir Nûḥ, Ibrâhîm, Mûsâ, 'Îsâ et Muḥammad ﷺ lui-même, **« et ne te montre pas trop pressé de les voir subir [leur châtiment] »**. Ce verset est semblable au suivant :

﴿ وَذَرْنِي وَٱلْمُكَذِّبِينَ أُو۟لِي ٱلنَّعْمَةِ وَمَهِّلْهُمْ قَلِيلًا ﴿١١﴾ ﴾

« Et laisse-Moi avec ceux qui crient au mensonge et qui vivent dans l'aisance et accorde-leur un court répit. » [64]

« Le jour où ils verront ce qui leur est promis, il leur semblera qu'ils n'étaient restés [sur Terre] qu'une heure d'un jour. » Ce verset est similaire au suivant :

﴿ كَأَنَّهُمْ يَوْمَ يَرَوْنَهَا لَمْ يَلْبَثُوٓا۟ إِلَّا عَشِيَّةً أَوْ ضُحَىٰهَا ﴿٤٦﴾ ﴾

« Le jour où ils la verront, il leur semblera n'avoir passé [sur Terre] qu'un soir ou un matin. » [65]

« Voilà une annonce », un message adressé aux hommes. **« Qui sera donc anéanti sinon les gens pervers ? »** Seuls les perdants seront anéantis, Allah, de par Sa parfaite équité, ne punira que ceux qui le méritent.

Ainsi s'achève l'exégèse de la sourate Al-Aḥqâf, louange à Allah !

---

[63] S40 V57.

[64] S73 V11. Voir aussi S86 V17.

[65] S79 V46. Voir aussi S10 V45.